



Appel de Bâle contre le génie génétique

Lettre circulaire 6/2009

Appel de Bâle contre le génie génétique

Case Postale 205

4013 Bâle

Point de vue

Il y a très longtemps déjà que la sélection végétale est un secteur économique régi par la seule recherche du profit maximum. Mais ce n'est qu'avec l'arrivée du génie génétique dans la sélection des semences que de nombreux Européens s'en sont rendus compte. Jusqu'alors, on croyait que les progrès générés par la science et la technique assuraient à la fois de meilleurs rendements, des plantes saines et des aliments sains. C'est dans cette croyance que les agriculteurs achetaient des produits de traitement et des engrais chimiques et qu'ils ont jetés aux oubliettes les anciennes variétés végétales que leurs prédécesseurs cultivaient sans chimie. Le génie génétique amplifie cette dépendance à un point extrême. A seulement quelques minutes avant minuit, quelques paysans et associations – dont Longo Mai – ont se sont de nouveau intéressés aux anciennes variétés et à leur diversité. Celle-ci contribue pour une part importante à assurer notre indépendance au niveau de l'approvisionnement alimentaire. A présent, sous la pression des géants semenciers Syngenta, Bayer, Monsanto, Limagrain, etc., l'UE veut modifier ses lois. Il est ainsi prévu de renforcer dès 2011 la propriété intellectuelle sur les semences et d'interdire les variétés paysannes ou naturelles en raison de prétendues distorsions de la concurrence et pour des raisons de défense contre les ravageurs. En interdisant d'anciennes variétés de pommes de terre, le gouvernement suisse a déjà montré qu'il se place du côté de Syngenta et de l'UE. C'est pourquoi nous appelons la Suisse à participer à une campagne au niveau européen et à s'élever contre ces plans.

Jürgen Holzapfel, Coopérative européenne Longo Mai, Hof Ulenkrug (DE)

La loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) bientôt au Parlement

Inusuel, mais peut-être pas aussi infondé qu'il paraît à première vue: Le projet de loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) a été transmise au Parlement le 21 octobre passé, encore avant que l'article constitutionnel, sur laquelle doit se baser cette loi, ait passé le cap de la votation populaire. Ainsi, lorsque les votants se rendront aux urnes le 7 mars 2010, ils sauront tout au moins de quoi il retourne et pourront décider des limites qu'il convient d'imposer à la recherche sur l'être humain dans notre pays.

Sous le signe de la convention d'Oviedo

Il est grand temps pour tous les politiciens qui ont soutenu la ratification par la Suisse de la très controversée convention sur les droits de l'homme et la biomédecine de cesser de faire la politique de l'autruche et de sortir la tête du sable. A l'époque, le principal argument avancé était qu'il fallait une norme éthique minimale s'appliquant aussi à la Suisse. Cette norme éthique n'empêcherait de toute manière pas la Suisse d'introduire en tout temps des directives plus sévères au niveau national, au niveau de la Constitution fédérale et de la loi. Cette déclaration d'intention a toutefois été entièrement perdue de vue au moment de l'application : Les recherches au profit de tiers effectuées sur les personnes incapables de discernement, qui a déjà été jugée acceptable au niveau de la convention du Conseil de l'Europe, doit à présent être introduite dans la Constitution fédérale et dans la loi relative à la recherche sur l'être humain. Et ni l'article constitutionnel ni le projet de loi n'opposent quoi que ce soit à la convention sur les droits de l'homme et la biomédecine.

Un frein à la liberté de la recherche

De ce point de vue, le projet de loi relative à la recherche sur l'être humain n'a subi que des modifications cosmétiques lors de sa révision, cela malgré un bon nombre de voix critiques. Mais il faut quand même relever les quelques améliorations suivantes, apportées notamment sur la base des critiques que l'Appel de Bâle contre le génie génétique a fait valoir lors de la consultation:

- Il a été mis de plus nettes limites à la liberté de la recherche ; elle n'est plus citée comme élément principal au niveau de l'article relatif au domaine d'application.

Impressum

Feuille d'information
de l'Appel de Bâle contre le
génie génétique
Case Postale 205
4013 Bâle

Basler Appell gegen
Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 205
4013 Bâle
(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)

Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8

19ème année, no 122
date: 18.12.2009
Publication: 6 x par an

- Les passages concernant la recherche sur des personnes incapables de discernement sont plus clairement structurés, les divers groupes de personnes concernés sont nommément cités et il est plus clairement tenu compte de leurs particularités respectives.
- Les enfants, les jeunes et les adultes incapables de discernement ont la possibilité de refuser de participer à un projet de recherche.
- Les commissions d'éthique doivent également pouvoir évaluer les faits selon des critères éthiques, et non uniquement selon des critères juridiques.

On demande des personnes compétentes

L'Appel de Bâle contre le génie génétique accomplit actuellement un travail intense concernant cette loi. Au besoin, notre association prendra au besoin une nouvelle fois position sur les points concernant les domaines particulièrement douteux au niveau éthique. Il est apparu au niveau de la consultation relative à l'article constitutionnel et à la loi, mais aussi dans les débats parlementaires que de nombreux intervenants ont une connaissance lacunaire de la matière à traiter. C'est pour cela, parce que la recherche sur l'être humain touche des valeurs cruciales relatives à la dignité de l'être humain, que l'Appel de Bâle multiplie les efforts en vue de combler ces lacunes.

Semences d'avenir, porteuses de biodiversité

Un point reste largement ignoré par le grand public: La commission de l'UE a commencé en 2008 à réviser la législation de l'UE relative au commerce des semences. Les modifications apportées doivent entrer en vigueur à fin 2010. Jusqu'à présent, la plupart des pays de l'UE ne réglementaient pas le trafic de semences non inscrites au registre. C'est la raison pour laquelle la Commission de l'UE a maintenant présenté une directive relative au maintien des espèces et des variétés utilisées dans l'agriculture. Cette directive doit régler la commercialisation des variétés locales, adaptées aux conditions régionales ou menacées de disparition. Cela concerne notamment la plupart des variétés issues des travaux de sélection biologique, de même que les semences et mélanges de variétés obtenus par les agriculteurs eux-mêmes. Si les organisations qui défendent la sauvegarde de la diversité biologique et luttent pour son développement ont bel et bien été entendues au niveau de la préparation de la directive, il ne reste quasiment rien dans le texte actuel de leurs propositions.

Et la Suisse suit la même voie: Au printemps 2009, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a pour la première fois décidé d'interdire la commercialisation de cinq variétés de pommes de terre de ProSpecieRara. Il est désormais défendu d'en faire commerce, car les régions dont elles proviennent sont situées hors de Suisse ; elles ne peuvent donc plus être classées sous la rubrique « Variétés locales ». En outre, ces cinq variétés de pommes de terre sont évidemment absentes des listes variétales officielles, tout comme 150 autres vieilles variétés de pommes de terre et de légumes de culture suisse, alors que celles-ci sont pourtant appréciées.

Le présent «AHA!» contient un formulaire de pétition destiné à exprimer notre opposition à ces tendances. Les décisions relatives aux semences, attendues de Bruxelles, ne concernent pas uniquement les grands groupes semenciers et les paysans, elles concernent notre alimentation à tous. Une copie des signatures récoltées en Suisse sera remise au Conseil fédéral, à Berne. Par votre signature, vous aidez à maintenir le statut de bien commun des semences!

Expéditrice/Expéditeur

Veillez me faire parvenir :

- ... Ex. Brochure «Laissons tomber les röstis transgéniques!», gratuit
- ... Ex. Brochure «La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine ? » (Non à l'adhésion de la Suisse à la convention de bioéthique!), gratuit
- ... Ex. Brochure «Guide des embryons», gratuit
- ... Ex. Brochure «Embryons et cellules souches», gratuit
- Je désire devenir membre de l'Appel de Bâle (100.– par an, revenus modestes 35.–)

Envoyer à
Appel de Bâle
contre le génie génétique
Case postale 205, 4013 Bâle